

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 1311/2018
Date: 12 décembre 2018
Direction: Chancellerie d'Etat
N° d'affaire: 2016.STA.25266
Classification: Non classifié

Programme gouvernemental de législature 2019-2022 Adoption

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'Etat,

arrête :

- 1) Le programme gouvernemental de législature 2019-2022 est adopté.
- 2) Conformément aux dispositions de l'article 47, alinéa 1 et de l'article 52, alinéa 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil (LGC), le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil de prendre connaissance du rapport.



Au nom du Conseil-exécutif

Le chancelier :

Auer



Pièce jointe

- Programme gouvernemental de législature 2019-2022